COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 22 septembre 2025

Le Loiret obtient le label « Département fleuri »

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a décerné au Loiret le label « Département Fleuri », un titre que le territoire n'avait plus obtenu depuis 2009. Cette distinction, attribuée pour une période de cinq ans, récompense un engagement collectif de longue date en faveur de l'embellissement, de la biodiversité et de l'attractivité touristique de notre territoire.

Une candidature portée collectivement

La candidature a été présentée par le Département, Tourisme Loiret et la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL). Le Loiret rejoint ainsi le cercle restreint des départements distingués (17 en 2025).

Une dynamique saluée par le jury

Le jury national a reconnu la dynamique globale portée par le territoire du Loiret :

- 93 communes labellisées Villes et Villages Fleuris, dont 7 au niveau 4 fleurs, 2 Fleurs d'Or et un village-jardin remarquable (Yèvre-le-Châtel)
- Une progression remarquable avec 16 nouvelles communes labellisées depuis 2020, fruit de l'action conjointe de l'Association Régionale pour le Fleurissement (ARF), de la SHOL et de l'implication active et déterminée des communes
- Des actions emblématiques comme la Route de la Rose du Loiret, l'accompagnement financier aux communes, les initiatives en faveur de la filière horticole ainsi que la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des nombreux parcs et jardins du département.

Un atout majeur pour le territoire

Cette reconnaissance nationale reflète l'action du Département en faveur de l'attractivité du territoire et la qualité de vie des Loirétains. Au-delà de la reconnaissance, ce label conforte la stratégie de rayonnement touristique du Loiret. Il met en valeur un territoire où il fait bon vivre, découvrir et séjourner. Entre villages d'exception, jardins remarquables, aménagements paysagers de qualité et savoir-faire horticole, le Loiret affirme son attractivité et renforce son image de destination durable, accueillante et rayonnante.

Le label « Département Fleuri » distingue les départements qui jouent un rôle moteur dans l'animation du réseau Villes et Villages Fleuris, en faveur du cadre de vie, du végétal et de l'attractivité locale. Il valorise leur capacité à mobiliser et accompagner les communes de leur territoire dans une dynamique collective et structurée. Cette distinction est décernée pour une période de cinq ans par le jury national.

Contacts presse

Département du Loiret
Cassandre GERMAIN - 06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr

Tourisme Loiret
Anne-Marie LEFORESTIER - 06 21 84 33 09
annemarie.leforestier@tourismeloiret.com